



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 10 octobre 2018  
Salle du Conseil  
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Guy Desjardins, maire  
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1  
Mario Zanth, conseiller du quartier 2  
Carl Grimard, conseiller du quartier 3  
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5  
Krysta Simard, conseillère du quartier 6  
Michel Levert, conseiller du quartier 7  
Diane Choinière, conseillère du quartier 8  
Helen Collier, directrice générale  
Monique Ouellet, greffière  
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

**1. Ouverture de la réunion**

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h16.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RECOMMANDATION COW2018-153**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Krysta Simard

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

10.1. Stationnement sur la rue Laurier

10.2. Vérification des limites de vitesse.

**ADOPTÉE, telle que modifiée**

- 3. Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)
- 4. Délégations / Présentations** (aucune)
- 5. Pétitions / Correspondance** (aucune)

**6. Avis de motion (aucun)**

**7. Période de Questions/Commentaires**

Mme Lise Saumure, 3584 chemin Drouin, demande le remboursement des frais de changement de zonage pour son terrain de camping, car la propriété faisait l'objet d'une clause grand-père. M. Claude Lemay, 472 Pago, ajoute qu'il était membre du conseil à cette époque et que ce terrain a été omis lors des corrections au règlement de zonage. Il ajoute que c'est pour cette raison qu'il a signé un affidavit en faveur de madame Saumure.

**8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell**

Le maire fait une mise à jour sur divers dossiers des CUPR, notamment sur la circulation des véhicules tout terrain (VTT).

**9. Rapports des Comités/Services**

**9.1 Plan de gestion des actifs - flotte**

Suite aux commentaires, M. Robert Kehoe explique que le montant pour le remplacement des véhicules devrait être augmenté, en commençant par 260 000\$, pour se rendre à 500 000\$. Il ajoute que la méthode de paiement des véhicules sera déterminée en fonction de la durée de vie du véhicule.

**RECOMMANDATION COW2018-154**

**Proposée par** Krysta Simard

**Appuyée par** Diane Choinière

**ATTENDU QUE** le conseil a approuvé une stratégie de gestion des actifs telle que décrite dans le plan corporatif de gestion des actifs INF2017-044; et

**ATTENDU QUE** le principe primaire de gestion des actifs inclut un modèle durable de financement; et

**ATTENDU QUE** les municipalités ont quelques options relativement au financement des actifs en capital; et

**ATTENDU QUE** la contribution actuelle de la Cité à la réserve de la flotte correspond à 260 000\$;

**QUE** le comité plénier recommande au conseil que la contribution à la réserve de la flotte soit augmentée annuellement de 50 000\$ pour les cinq (5) prochaines années pour assurer une rentabilité et durabilité aux actifs de la flotte de la Cité; et

**QUE** le comité plénier recommande que le conseil accepte l'option 1 de la section du financement du rapport FIN2018-025 afin que la Cité construise sa contribution à la réserve des véhicules pour les prochaines années, en ayant pour but de financer les véhicules ayant une durée de vie inférieure à 20 ans à partir des réserves et ceux ayant une durée de vie supérieure à 20 ans à partir de la dette.

**ADOPTÉE**

## **9.2 Empiètement – Bloc 25, Plan 50M-225, rue du Ruisseau**

### **RECOMMANDATION COW2018-155**

**Proposée par** Diane Choinière

**Appuyée par** Michel Levert

**ATTENDU QUE** le comité plénier a reçu le 7 mai dernier la lettre de M. Jacques Taillefer, propriétaire du 464 du Ruisseau, relativement à l'empiètement de ses panneaux solaires sur la propriété municipale; et

**ATTENDU QUE** lors de cette réunion le comité plénier a mandaté l'administration de demander l'avis du conseiller juridique de la Cité afin d'évaluer la solution proposée par M. Taillefer; et

**ATTENDU QUE** les avis du conseiller juridique et l'assureur de la Cité démontrent qu'une entente avec le propriétaire doit être assortie de nombreux critères, lesquels peuvent être difficiles à rencontrer vu la situation actuelle;

**QUE** le comité plénier recommande au conseil que les panneaux solaires appartenant au propriétaire du 464 du Ruisseau soient retirés du terrain de la Cité, tel que recommandé au rapport AMÉ-18-08-R.

**ADOPTÉE**

## **9.3 Demande de remboursement des frais de demande de modification au règlement de zonage et d'approbation d'un plan d'implantation**

Suite aux questions et commentaires, M. Julian Lenhart explique que pour faire l'usage d'un terrain de camping comme celui-ci, un plan d'implantation est nécessaire.

### **RECOMMANDATION COW2018-156**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Krysta Simard

**QUE** le comité plénier recommande que le Conseil municipal refuse la demande de remboursement complète des frais de demande de modification au

Règlement de Zonage et d'approbation d'un plan d'implantation pour un montant de 4 790,00 \$ fait par Mme Lise Saumure, M. Sylvain Drouin et Mme Nathalie Drouin.

**DÉFAITE**

**RECOMMANDATION COW2018-157**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Mario Zanth

**QUE** le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter la demande de remboursement complète des frais de demande de modification au Règlement de Zonage et d'approbation d'un plan d'implantation pour un montant de 4 790,00 \$ fait par Mme Lise Saumure, M. Sylvain Drouin et Mme Nathalie Drouin, à condition que l'entente de plan d'implantation soit signée avant le remboursement des frais.

**ADOPTÉE**

**9.4 Stationnement parc du Village Morris**

Suite aux questions et commentaires, M. Pierre Boucher explique que des affiches seront installées pour indiquer clairement que le parc n'est pas ouvert.

**RECOMMANDATION COW2018-158**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Mario Zanth

**QUE** le rapport No. LOI-10-04, étant un rapport au sujet de la demande d'ajout d'un stationnement dans le futur parc du Village Morris, soit reçu à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**9.5 Contrat – Location d'une niveleuse avec opérateur**

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que le prix est au-delà de la norme, mais qu'il est difficile d'avoir quelqu'un qui offre ce service dans la région. Il ajoute que le but est d'octroyer ce contrat pour un an seulement car le service ne sera probablement plus nécessaire l'an prochain.

**RECOMMANDATION COW2018-159**

**Proposée par** Diane Choinière

**Appuyée par** Carl Grimard

**ATTENDU QUE** la location d'une niveleuse avec un opérateur est nécessaire afin de faire le déblaiement adéquat de la neige et l'entretien printanier des

routes en gravier dans le secteur rural de la municipalité afin d'atteindre un niveau acceptable des routes;

**QUE** le comité plénier recommande que le Conseil municipal adopte un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat d'une durée de un (1) an avec Ghyslain Lalonde Entreprise Inc. pour la location d'une niveleuse incluant un (1) opérateur pour effectuer le déblaiement de la neige des routes en gravier dans le secteur rural de la municipalité ainsi que l'entretien printanier de ces mêmes routes pour une somme de \$186.95 de l'heure; et

**QUE** le comité plénier recommande au conseil municipal qu'une somme de \$110.00 par jour soit payée à l'entrepreneur en temps d'attente lorsque l'équipement est non utilisé; et

**QUE** le comité plénier recommande au conseil municipal qu'un montant de 250 heures minimum pour la saison hivernale soit payé à l'entrepreneur pour la durée du contrat tel que recommandé dans le rapport INF2018-043.

**ADOPTÉE**

#### **9.6 Achat de deux systèmes de bande de patinoire – Parc Hammond & Laviolette**

Suite aux questions, M. Pierre Boucher confirme qu'il fera un suivi relativement aux statut des bandes de patinoire du parc Richelieu.

#### **RECOMMANDATION COW2018-160**

**Proposée par** André J. Lalonde

**Appuyée par** Mario Zanth

**ATTENDU QUE** le budget capital 2018 pour l'achat et l'installation des bandes de patinoires au parc de Hammond et au parc Laviolette est de 60 000\$; et

**ATTENDU QUE** les soumissions obtenues pour l'achat et l'installation des bandes de patinoires sont beaucoup plus élevées qu'anticipées dû à l'augmentation substantielle des prix des métaux; et

**QUE** le comité plénier recommande au conseil municipal d'autoriser le transfert de 25 000\$ des fonds de « du revenu différé des frais relatifs aux terrains à vocation de parc » vers le budget d'achat et d'installation des bandes de patinoires du parc de Hammond et du parc Laviolette; et

**QUE** le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer l'entente d'achat et d'installation de deux systèmes de bande de patinoires pour les parcs de Hammond et le parc

Laviolette avec Permafib Inc. pour un montant total de 80 623.64\$, plus la TVH, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

## **10. Autres items**

### **10.1 Stationnement sur la rue Laurier**

La conseillère Krysta Simard explique que certaines personnes demandent un stationnement de 15 minutes en face du Café Joyeux.

### **10.2 Vérification des limites de vitesse**

La conseillère Diane Choinière présente l'avis de motion suivant concernant les limites de vitesse, lequel est appuyé par le conseiller Mario Zanth:

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse a été limitée à 50 km/h partout dans la Cité incluant le rural;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Cité vérifie quelle loi provinciale limite la vitesse dans le rural à 50 km/h et qu'une copie soit remise aux membres du conseil; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Cité fasse une comparaison des secteurs ruraux avec les autres municipalités de Prescott et Russell.

### **Questions pour les directeurs**

Le conseiller Michel Levert demande si des pancartes peuvent être installées sur le chemin St-Félix pour indiquer le passage des chevreuils. M. Julian Lenhart demande au conseiller Levert de lui envoyer les informations sur l'emplacement afin de procéder à l'installation de la pancarte.

La conseillère Diane Choinière explique que sur le chemin Labelle, le recouvrement de gravier creuse sur le côté est. M. Lenhart confirme qu'il fera le suivi.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde demande si lors de l'extinction d'un feu un pompier est désigné pour rester sur les lieux pour éviter que le feu reprenne. M. Brian Wilson explique qu'il n'y a personne de désigné. Il ajoute que son département évalue présentement le moyen d'appliquer cette procédure.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde réitère ses propos concernant les lumières de rue. M. Lenhart explique le processus lorsqu'une personne découvre qu'une lumière de rue est brûlée.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde explique que la Cité peut adopter un règlement pour refuser la vente de cannabis. Mme Helen Collier répond qu'une rencontre avec l'avocat de la Cité est prévue à ce sujet.

**11. Ajournement**

Le maire lève l'assemblée à 21h10.

---

Guy Desjardins, maire

---

Maryse St-Pierre, greffière adjointe